



COMMUNE DE  
MIGNOVILLARD

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du lundi 10 mars 2014*

**Présents** : Daniel ANNICHINI, Gérard CAILLE, Elisabeth COURTOIS, Georges COURVOISIER, Jean Luc GONIN, Nicolas MAIRE, Anne-Marie MIVELLE, Claude PAGET, Florent SERRETTE, Anne TARRIUS, Hélène TRIMAILLE, Daniel VERNEREY.

**Absents excusés** : Daniel MULLER, Dominique MOUGET

**Secrétaire de séance** : Anne Marie MIVELLE.

**Autre présent** : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

*La séance est ouverte à 20 h 35.*

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 10 février 2014**

Le compte-rendu de la séance du mardi 4 février 2014 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

## **2. Droit de préemption Urbain :**

**La Parcelle ZA 73 à Petit Villard** : La parcelle appartenant Mr André MISTELI est vendue à Mme Chantal GACHET.

**Les parcelles AB 41 et AB 389** comprenant l'immeuble de Mr AUREY sont vendues en mitoyenneté à Mme et Mr RIMAUD Bertrand et Mr VANDENBROUCQUE Florian.

A l'unanimité, la commune n'exerce pas son droit de préemption.

## **3. Achat de la parcelle ZK 153 par le Foyer Jurassien pour le futur lotissement.**

Suite à l'avancement du dossier «Lotissement route de Frasné», le Foyer Jurassien propose d'acquérir la parcelle ZK 153 d'une surface de 13 861 m<sup>2</sup> pour le prix de 7 €/m<sup>2</sup> soit un montant de 97 027 € selon l'estimation établie par les services des Domaines.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre cette parcelle au Foyer Jurassien.

## **4. Bilan travaux d'assainissement**

L'adjoint en charge du dossier présente un bilan très détaillé de la totalité des travaux réalisés :

- Bilan financier et conséquence sur le prix de l'eau.
- Point sur l'avancement des dossiers branchements des privés et des modalités administratives.
- Point sur les travaux à surveiller.
- La poursuite des travaux d'assainissement pour les années à venir.
- Entretien des installations et contrôle, fonctionnement de la station et des pompes de relevage.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme BAINIER a porté plainte contre la commune, le cabinet d'étude et l'entreprise Eurovia Vermot pour des dégradations suite à des travaux sur sa propriété. Le tribunal d'instance de Dole convoque la commune le 14 mars 2014 et Mme BAINIER demande réparation. Le Conseil Municipal donne tous les pouvoirs à Mme le Maire pour ester en justice et signer les pièces nécessaires au dossier.

## **5. Comptes administratifs et comptes de gestion 2013 :**

Mme le Maire ne participant ni à la discussion ni au vote, le 1<sup>er</sup> adjoint, Mr Gérard CAILLE, présente au Conseil

Municipal les Comptes administratifs, ainsi que les comptes de gestion 2013. Il fait part des résultats 2013 :

**\* Budget Eau et Assainissement :**

Excédent de fonctionnement :	40 600.05 €
Déficit d'investissement :	489 450.91 €

**\* Budget Lotissement :**

Excédent d'investissement :	0 €
Excédent de fonctionnement :	72 994.95 €

**\* Budget communal :**

Excédent de fonctionnement :	1 103 534.74 €
Déficit d'investissement :	389 639.82€

- constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs,
- approuve ces deux comptes à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme le Maire ne participant pas au vote.

## **6. Budgets Primitifs 2013 « Eau et Assainissement » :**

Mme le Maire présente le Budget Primitif 2014 « Eau et assainissement » :

Dépenses de fonctionnement : 126 752 €  
Recettes de fonctionnement : 126 752 €

Dépenses d'investissement : 642 783 €  
Recettes d'investissement : 642 783 €

Le budget primitif « Eau et assainissement » est approuvé à l'unanimité.

## **7. Organisation du bureau de vote pour les élections municipales**

Mme le Maire invite chaque conseiller municipal à établir le planning des élections municipales : tours de garde pour le 23 et le 30 mars 2014.

## **8. Informations et questions diverses.**

**- Demande du GAEC CARREZ.**

Mme le Maire fait part d'une demande Du GAEC CARREZ pour la création d'un chemin à proximité de la RD 55 afin que son troupeau accède à ses champs et ses pâturages sans gêner la circulation. Pour ce faire, il doit longer la parcelle ZE 67 propriété de la commune. Les travaux seront à la charge entièrement de Mr Sylvain CARREZ.

Le Conseil Municipal, conscient des dangers de la circulation surtout en fin de journée, accepte à l'unanimité sa demande et l'encourage vivement.

- Défibrillateur :** Il fera l'objet d'un avenant au contrat d'assurance pour un montant de 75 €. Accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

**La séance est levée à 23 h 15**

Le Maire,  
Anne TARRIUS